



13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides

« Les zones humides pour un avenir urbain durable »
Dubai, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018

Ramsar COP13 Rep.1

Projet de rapport quotidien Jour 1 – Lundi 22 octobre (Cérémonie d'ouverture) Jour 2 – Mardi 23 octobre (Séance plénière du matin)

Lundi 22 octobre 2018

17.30 – 21.00 Accueil et cérémonie d'ouverture

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session

1. La cérémonie d'ouverture fait suite à une réception de bienvenue organisée par les **Émirats arabes unis**.
2. L'**Uruguay**, hôte de la COP12, remet symboliquement le drapeau Ramsar aux **Émirats arabes unis**, hôtes de la COP13.

Point 2 de l'ordre du jour : Allocutions générales et discours liminaires

3. Les personnalités suivantes prononcent des allocutions d'ouverture :
 - S. E. M. Thani Bin Ahmed Al Zeyoudi, Ministre du changement climatique et de l'environnement des Émirats arabes unis
 - M. Jorge Rucks, Vice-Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement de l'Uruguay, Président du Comité permanent de la Convention de Ramsar
4. Les personnalités suivantes prononcent des discours liminaires :
 - S. E. M. Dawoud Al Hajiri, Directeur général, Municipalité de Dubai
 - S. E. M. Razan Al Mubarak, Secrétaire général, Agence de l'environnement - Abu Dhabi
 - L'Ambassadeur Peter Thomson, Envoyé spécial des Nations Unies pour les océans
 - M. Stewart Maginnis, Directeur mondial, Solutions fondées sur la nature, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
 - M^{me} Elizabeth Mrema, Directrice de la Division du droit, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 - M^{me} Jane Madgwick, Directrice en chef de Wetlands International
 - M^{me} Martha Rojas Urrego, Secrétaire générale de la Convention de Ramsar

5. Une vidéo mettant en vedette des zones humides protégées des Émirats arabes unis est projetée sur une musique jouée par l'Emirates Youth Orchestra.
6. D'autres personnalités prennent la parole :
 - M^{me} Florence Fontani, Vice-Présidente de la Stratégie, des communications et de la responsabilité sociale environnementale, Moyen-Orient, Asie centrale et du Sud et Turquie, ENGIE
 - M^{me} Assma Gosaiyat, Directrice des affaires commerciales, Total E&P EAU
7. La cérémonie s'achève par la remise des Prix Ramsar 2018 pour la conservation des zones humides.
8. Le Prix de la Convention de Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides est remis à la Fundación Global Nature, Espagne, représentée par M. Cosme Morillo Fernández, Président du Conseil.
9. Le Prix de la Convention de Ramsar pour les jeunes champions des zones humides est décerné au Youth Climate Action Network de Samoa (YCAN), représenté par M^{me} Samantha Kwan, Présidente du YCAN.
10. Le Prix du mérite de la Convention de Ramsar est remis à M. Ma Guangren, Vice-Président et Secrétaire général de l'Association chinoise pour la conservation des zones humides, en reconnaissance de toute une vie de travail en faveur des zones humides.
11. Par ailleurs, un prix spécial, en reconnaissance de 20 ans de partenariat entre le Groupe Danone et la Convention, est à M. Facundo Etchebehere, Directeur des affaires publiques mondiales du Groupe Danone.
12. Au moment de clôturer l'événement, la Secrétaire générale fait observer que la remise des prix est une source d'inspiration et lève le voile sur la COP13.

Mardi 23 octobre 2018

10.20 – 13.00

Point 5 de l'ordre du jour : Élection du président et des vice-présidents et remarques du président

13. Sur la base des propositions faites par le Comité permanent, conformément à l'Article 21 du Règlement intérieur, **S.E. M. Thani Bin Ahmed Al Zeyoudi, Ministre du changement climatique et de l'environnement des Émirats arabes unis** est élu Président de la COP13 et **S.E. M. Mohamed Al Afkham, Directeur général de la municipalité de Fujairah**, est élu président suppléant par acclamation.
14. Concernant les vice-présidents de la session, **M^{me} Kristiina Niikonen (Finlande)** est désignée par la région Europe et **M. Paul Mafabi (Ouganda)** par la région Afrique. Ils sont élus par acclamation. M^{me} Kristiina Niikonen (Finlande) est nommée rapporteur.
15. Le **Président** accueille les délégués, leur souhaite une bonne session et remercie le Président sortant, M. Jorge Rucks (Uruguay), pour tout le travail accompli.

**Point 3.1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail provisoires :
Ordre du jour provisoire**

16. L'ordre du jour provisoire figurant au document COP13 Doc.3.1. Rev.1 est adopté sans amendement.

**Point 3.2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail provisoires :
Programme de travail provisoire**

17. Le **Secrétariat** présente le programme de travail provisoire figurant au document COP13 Doc.3.2, notant que le Bureau de la Conférence recommande un petit nombre d'amendements :
- que le Bureau se réunisse tous les jours de 8h.00 à 9h.00, et que les réunions régionales suivent de 9h00 à 10h00 ;
 - que le point 15.1 (Label Ville des Zones Humides accréditée : Rapport du Comité permanent) soit examiné immédiatement avant la pause déjeuner du 25 octobre ; et
 - qu'au titre du point 18 (Examen des projets de résolutions et de recommandations soumis par les Parties contractantes et le Comité permanent), le projet de résolution sur la Journée mondiale des zones humides (document COP13 Doc.18.9) soit le premier à être ouvert à la discussion et que les projets de résolution sur les zones humides des régions polaires et subpolaires (document COP13 Doc.18.25), sur les zones de reproduction, d'alimentation et de croissance des tortues marines (document COP13.18.26), ainsi que sur les zones humides et la paix (document COP13.18.19) soient ouverts à la discussion au début de la session.
18. Avec ces amendements, le programme de travail provisoire figurant au document COP13 Doc.3.2 est adopté.

**Point 4.1 de l'ordre du jour : Adoption du Règlement intérieur - Règlement intérieur provisoire
et
Point 4.2 de l'ordre du jour : Adoption du Règlement intérieur - Amendements proposés au
Règlement intérieur**

19. Le **Secrétariat** présente le Règlement intérieur actuel figurant au document COP13 Doc.4.1, notant qu'il a été adopté à la COP12 et qu'il reste en vigueur, et il attire l'attention sur les amendements proposés à ce Règlement intérieur par les **États-Unis d'Amérique**, le **Japon** et la **Suède**, qui figurent aux annexes du document COP13 Doc.4.2.
20. L'**Autriche**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** et soutenue par l'**Arménie**, l'**Azerbaïdjan**, le **Chili** et la **Jordanie**, se déclare favorable à l'adoption du Règlement intérieur existant, recommandant que toute discussion sur des modifications de fond à y apporter soit reportée jusqu'à ce qu'un accord soit atteint sur les divers projets de résolutions qui concernent le fonctionnement de la Convention et qu'une évaluation ait été réalisée sur les incidences juridiques de toute modification en résultant.
21. Les **États-Unis d'Amérique** appuient eux aussi l'adoption du Règlement intérieur dans sa version en vigueur à ce stade de la session, notant que seul un des amendements proposés traitait du déroulement des séances plénières de la COP, et que le problème qu'il cherchait à résoudre avait été effectivement résolu par le Bureau plus tôt dans la journée.

22. Le **Japon** attire l'attention sur sa proposition d'amendement à l'article 51; il explique que sa proposition visait à traiter des comptes rendus des réunions du Comité permanent et, plus particulièrement, à permettre aux observateurs présents lors de ces réunions d'apporter des corrections à ces comptes rendus.
23. Le Règlement intérieur en vigueur figurant dans le document COP13 Doc.4.2 est adopté, assorti de l'amendement à l'article 51 proposé par le Japon.

Point 6.2 de l'ordre du jour : Création des comités de la COP13 – Comité de vérification des pouvoirs

24. Le **Secrétariat** fait savoir que le Bureau a reçu les candidatures régionales suivantes concernant la composition du Comité de vérification des pouvoirs, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur :
 - Afrique : Bénin
 - Asie : Philippines
 - Europe : Arménie
 - Amérique latine et Caraïbes : Équateur
 - Amérique du Nord : Mexique
 - Océanie : Samoa
25. La **Mauritanie** insiste sur la nécessité de faire preuve de transparence dans la prise de décisions au cours de la présente session.
26. Le Comité de vérification des pouvoirs est créé par acclamation, selon la composition ci-dessus mentionnée.

Point 7 de l'ordre du jour : Admission des observateurs

27. Le **Secrétariat** présente le document COP13 Doc.7 et attire l'attention sur le paragraphe 7, lequel dresse la liste des organes ou agences ayant manifesté le souhait d'être reconnus comme observateurs aux fins d'assister à la COP13. Après consultation du Bureau au sujet de l'application stricte des critères énoncés à l'article 7 du Règlement intérieur, il est apparu que les organes ou agences suivants ne remplissaient pas les critères requis et devaient être supprimés de la liste :
 - Al Mergeb University, Faculty of Sciences
 - Association de l'Éducation Environnementale pour les Future Générations
 - Bwindi Forest Community Development Organisation
 - Commissariat National du Littoral
 - International Centre for Environmental Education and Community Development
 - ONG Volontariat Pour L'Environnement
 - Reseau Association Khnifiss
 - Tetra Tech/WA BICC-USAID-funded Programme.
28. Le **Secrétariat** précise que les représentants de ces organismes peuvent toujours assister à la session en tant que visiteurs, mais qu'ils ne peuvent pas prendre part aux discussions.

29. Le **Secrétariat** ajoute que les organisations suivantes mentionnées au paragraphe 7 n'assisteront pas à la session et seront elles aussi supprimées de la liste :
- Compassion in World Farming
 - Massellaz SA
 - Stockholm Environment Institute
30. Les autres observateurs mentionnés aux paragraphes 6 et 7 du document COP13 Doc.7 sont approuvés, sous réserve des éclaircissements apportés par le Secrétariat.

Point 8 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité permanent

31. Le **Président du Comité permanent**, M. Jorge Rucks (Uruguay), présente un résumé de son rapport contenu dans le document COP13 Doc.8.
32. L'assemblée prend note du rapport.

Point 2 de l'ordre du jour : Allocutions générales et discours liminaires

33. Le World Wetland Network fait une déclaration au nom des 145 organisations non gouvernementales et de la société civile composant le réseau; le texte de cette déclaration se trouve à l'**annexe 00**.

Point 11.1 de l'ordre du jour : Rapport de la Secrétaire générale sur l'application de la Convention – Application au niveau mondial

34. La **Secrétaire générale** présente un résumé du document COP13 Doc.11.1.
35. La **Jordanie**, avec l'appui de l'**Arménie** et du **Soudan**, se félicite du rapport mais émet des observations au sujet des conclusions de l'analyse, notant que le soutien financier en faveur de l'application de la Convention dans les pays en développement continue de faire défaut, et soulignant notamment le rôle important précédemment joué par le Fonds de petites subventions Ramsar.
36. L'**Argentine** fait une déclaration à verser au compte rendu de la réunion, qui est jointe en **annexe 00**.
37. La déclaration de l'Argentine reçoit l'appui du **Brésil**, du **Chili**, de **Cuba**, du **Pérou** et de l'**Uruguay**.
38. En réponse à la déclaration de l'Argentine, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** fait une déclaration à verser au compte rendu de la réunion, qui est jointe en **annexe 00**.
39. L'**Ouganda** souligne qu'il importe de veiller à la coexistence avec les communautés par l'utilisation durable et la création de moyens d'existence pour ceux qui sont les gardiens et les gestionnaires des zones humides.
40. L'**Ukraine** fait une déclaration à verser au compte rendu de la réunion, qui est jointe en **annexe 00**.

41. En réponse à la déclaration de l'Ukraine, la **Fédération de Russie** fait une déclaration à verser au compte rendu de la réunion qui est jointe en **annexe 00**.
42. L'**Uruguay** se déclare préoccupé par la faible application de la Convention qui ressort du rapport et insiste sur l'importance de l'appui politique au niveau gouvernemental en mentionnant sa propre loi nationale sur les zones humides récemment approuvée par le Parlement.
43. Le **Burkina Faso** fait remarquer que 48 des 50 Rapports nationaux de la région Afrique ont été soumis à temps et demande quel est le taux général de réponse au niveau mondial.
44. Le **Sénégal** fait observer que le rapport ne reflète pas entièrement les progrès d'application de la Convention en Afrique.
45. Le **Cameroun** estime qu'il ne serait pas possible de souligner les progrès de chaque Partie contractante dans le rapport mais attire l'attention sur la présence de la Secrétaire générale à la réunion régionale pour l'Afrique organisée en préparation de la COP13 au Sénégal, qui démontre l'importance que le Secrétariat accorde à l'Afrique.
46. La **Secrétaire générale** répond que certains des points soulevés par les Parties seront traités sous les points 11.2 et 14 de l'ordre du jour. Elle abonde dans le sens du Cameroun, estimant qu'il n'est pas possible que le rapport reflète les progrès accomplis par chaque Partie, ajoutant que le rapport contient la vue d'ensemble requise dans les articles 9 a) et 26.3 du Règlement intérieur. Elle précise qu'elle s'est fait un point d'honneur d'assister aux réunions régionales préparatoires. En réponse à la déclaration de l'Argentine, elle suggère d'appliquer la nomenclature normalisée convenue par les Nations Unies.

Point 11.2 de l'ordre du jour : Rapport de la Secrétaire générale sur l'application de la Convention – Travaux du Secrétariat
--

47. La **Secrétaire générale** présente un résumé du document COP13 Doc.11.2 et attire l'attention sur le document SC55 Doc.8.2 *Examen des finances non administratives entrepris par l'UICN*.
48. La **Jordanie** se déclare satisfaite du rapport mais fait remarquer que l'accent ne porte toujours pas suffisamment sur le renforcement des capacités et l'application de la technologie dans les pays en développement.
49. Les **États-Unis d'Amérique**, avec la **Colombie**, la **République de Corée** et l'**Uruguay**, expriment leur pleine confiance dans l'action de la Secrétaire générale qui a engendré une plus grande cohésion, une amélioration des compétences du personnel du Secrétariat et une plus grande visibilité pour la Convention.
50. La **Chine**, avec l'appui de l'**Australie**, de l'**Autriche** et **Bahreïn**, se félicite du rapport et des travaux du Secrétariat, soulignant l'importance d'améliorer la synergie et la collaboration avec d'autres conventions relatives à la diversité biologique et accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et notant que la Convention soutient déjà d'autres accords, par exemple dans le contexte de l'application des Objectifs de développement durable (ODD).
51. Le **Sénégal** fait observer que le Secrétariat n'a pas pu participer au Forum politique de haut niveau sur les ODD car il n'a pas le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et insiste sur l'importance de résoudre ce problème.

52. Répondant aux différents points soulevés, la **Secrétaire générale** signale qu'une section du rapport concerne l'appui direct fourni aux Parties par le Secrétariat, notamment aux pays en développement. Elle mentionne également que le Secrétariat s'efforce de plus en plus de créer des possibilités pour les Parties, en particulier les pays en développement, d'accéder à des ressources mais note que pour cela la Convention doit travailler en collaboration étroite avec d'autres accords et processus, par exemple la Convention sur la diversité biologique, dans le cadre du Fonds mondial pour l'environnement et du Programme à l'horizon 2030 qui sont l'épine dorsale des investissements dans le développement durable, y compris ceux du secteur privé. À sa 55^e Réunion, le Comité permanent a discuté de la participation de la Convention aux processus des Nations Unies et a décidé de poursuivre ses efforts dans ce domaine.
53. La réunion approuve les rapports contenus dans les documents COP13 Doc.11.1 et COP13 Doc.11.2.